

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2020

---

PARER À LA CRISE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE - (N° 3010)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 19

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 3**

A la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de leur évolution pour l'année à venir proposée par la conférence publique de chaque filière. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'évolution des coûts de production en agriculture dépend d'une myriade de facteurs impossibles à planifier, eu égard à la situation mondialisée dont le marché dépend. Il semble peu crédible que chaque filière puisse précisément prévoir la trajectoire financière de telles données pour l'année à venir.